

# PROCES VERBAL – CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison Richard (Nasbinals), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

**Présents** : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, M. POULALION Jérôme, Mme JOUBERT, M. GUIRAL, Mme BOUARD, Mme BOUCHARINC, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, Mme RIEUTORT, M. BEAUFILS, M. CONSTANT, M. HERMET François, M. HERMET Vincent, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. PRAT M. PRIEUR, M. TARDIEU Jean-Marie

**Ayant donné pouvoir** : Mme PROUHEZE a donné pouvoir à M. PRIEUR, M. MALHERBE a donné pouvoir à Mme BREZET, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, Mme MALAVIEILLE a donné pouvoir à M. HERMET Vincent, M. POULALION Michel a donné pouvoir à M. BEAUFILS

**Absents** : Mme BASTIDE Mme BOYER, M. BRUN, M. GRAS, M. MANTRAND, Mme SAGNET, M. FLORANT, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE

**Secrétaire** : M. PRIEUR Olivier a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance



Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

## **Vote C.A. 2023 (budget principal + budgets annexes)**

Rapporteur : Madame Eve BREZET, Vice-Présidente

Monsieur ASTRUC s'est retiré de la salle et n'a pas pris part au vote

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultat reporté		303 568,75 €	107 882,34 €		107 882,34 €	303 568,75 €
Opérations de l'exercice	3 522 941,27 €	3 617 994,68 €	428 638,60 €	350 409,72 €	3 951 579,87 €	3 968 404,40 €
Totaux	3 522 941,27 €	3 921 563,43 €	536 520,94 €	350 409,72 €	4 059 462,21 €	4 271 973,15 €
Résultats de clôture		398 622,16 €		-186 111,22 €		212 510,94 €
Reste à réaliser			179 301,00 €	161 728,00 €	179 301,00 €	161 728,00 €
Totaux cumulés		398 622,16 €	179 301,00 €	-24 383,22 €	179 301,00 €	374 238,94 €
Résultats définitifs		398 622,16 €		-203 684,22 €		194 937,94 €
Affectation résultat		398 622,16 €	203 684,22 €			194 937,94 €
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0						

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZAC ARCOMIE</b>						
Résultat reporté		30 168,35 €	40 323,05 €		40 323,05 €	30 168,35 €
Opérations de l'exercice	168 394,52 €	168 394,28 €	168 394,28 €	40 323,05 €	336 788,80 €	208 717,33 €
Totaux	168 394,52 €	198 562,63 €	208 717,33 €	40 323,05 €	377 111,85 €	238 885,68 €
Résultats de clôture		30 168,11 €		-168 394,28 €		-138 226,17 €
Reste à réaliser				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		30 168,11 €	0,00 €	-168 394,28 €	0,00 €	-138 226,17 €
Résultats définitifs		30 168,11 €		-168 394,28 €		-138 226,17 €
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0						

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC</b>						
Résultat reporté		3 137,64 €		2 499,10 €	0,00 €	5 636,74 €
Opérations de l'exercice	45 007,96 €	42 882,90 €	1 282,90 €	3 786,00 €	46 290,86 €	46 668,90 €
Totaux	45 007,96 €	46 020,54 €	1 282,90 €	6 285,10 €	46 290,86 €	52 305,64 €
Résultats de clôture		1 012,58 €		5 002,20 €		6 014,78 €
Reste à réaliser			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		1 012,58 €	0,00 €	5 002,20 €	0,00 €	6 014,78 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>1 012,58 €</b>		<b>5 002,20 €</b>		<b>6 014,78 €</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0						

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER PEYRE</b>						
Résultat reporté		180,94 €		2 398,73 €	0,00 €	2 579,67 €
Opérations de l'exercice	12 626,98 €	44 171,00 €	43 887,85 €	14 069,27 €	56 514,83 €	58 240,27 €
Totaux	12 626,98 €	44 351,94 €	43 887,85 €	16 468,00 €	56 514,83 €	60 819,94 €
Résultats de clôture		31 724,96 €		-27 419,85 €		4 305,11 €
Reste à réaliser			3 562,00 €	0,00 €	3 562,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		31 724,96 €	3 562,00 €	-27 419,85 €	3 562,00 €	4 305,11 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>31 724,96 €</b>		<b>-30 981,85 €</b>		<b>743,11 €</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0						

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF POLE DE MANIFESTATIONS AGRICOLES</b>						
Résultat reporté		3 582,36 €	50 721,42 €		50 721,42 €	3 582,36 €
Opérations de l'exercice	33 192,68 €	95 387,67 €	56 522,88 €	50 721,42 €	89 715,56 €	146 109,09 €
Totaux	33 192,68 €	98 970,03 €	107 244,30 €	50 721,42 €	140 436,98 €	149 691,45 €
Résultats de clôture		65 777,35 €		-56 522,88 €		9 254,47 €
Reste à réaliser			8 440,00 €		8 440,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		65 777,35 €	8 440,00 €	-56 522,88 €	8 440,00 €	9 254,47 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>65 777,35 €</b>		<b>-64 962,88 €</b>		<b>814,47 €</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0						

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZAE FOURNELS</b>						
Résultat reporté		5 088,55 €	14 732,28 €		14 732,28 €	5 088,55 €
Opérations de l'exercice					0,00 €	0,00 €
Totaux	0,00 €	5 088,55 €	14 732,28 €	0,00 €	14 732,28 €	5 088,55 €
Résultats de clôture		5 088,55 €		-14 732,28 €		-9 643,73 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		5 088,55 €	0,00 €	-14 732,28 €	0,00 €	-9 643,73 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>5 088,55 €</b>		<b>-14 732,28 €</b>		<b>-9 643,73 €</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0						

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LES ESCURIALES</b>						
Résultat reporté		36 616,20 €	5 998,59 €		5 998,59 €	36 616,20 €
Opérations de l'exercice	46 812,52 €				46 812,52 €	0,00 €
Totaux	46 812,52 €	36 616,20 €	5 998,59 €	0,00 €	52 811,11 €	36 616,20 €
Résultats de clôture		-10 196,32 €		-5 998,59 €		-16 194,91 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		-10 196,32 €	0,00 €	-5 998,59 €	0,00 €	-16 194,91 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>-10 196,32 €</b>		<b>-5 998,59 €</b>		<b>-16 194,91 €</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0						

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT NOALHAC</b>						
Résultat reporté		106 394,98 €	161 663,73 €		161 663,73 €	106 394,98 €
Opérations de l'exercice					0,00 €	0,00 €
Totaux	0,00 €	106 394,98 €	161 663,73 €	0,00 €	161 663,73 €	106 394,98 €
Résultats de clôture		106 394,98 €		-161 663,73 €		-55 268,75 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		106 394,98 €	0,00 €	-161 663,73 €	0,00 €	-55 268,75 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>106 394,98 €</b>		<b>-161 663,73 €</b>		<b>-55 268,75 €</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0						

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZAC AUMONT AUBRAC</b>						
Résultat reporté		250 825,22 €		489 762,42 €	0,00 €	740 587,64 €
Opérations de l'exercice	650 258,52 €	399 432,94 €	384 410,79 €	408 012,77 €	1 034 669,31 €	807 445,71 €
Totaux	650 258,52 €	650 258,16 €	384 410,79 €	897 775,19 €	1 034 669,31 €	1 548 033,35 €
Résultats de clôture		-0,36 €		513 364,40 €		513 364,04 €
Reste à réaliser			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		-0,36 €	0,00 €	513 364,40 €	0,00 €	513 364,04 €
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0						

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF GEMAPI</b>						
Résultat reporté	0,00 €	16 331,00 €	13 869,00 €		13 869,00 €	16 331,00 €
Opérations de l'exercice	101,00 €	22 713,00 €	15 543,96 €	13 869,00 €	15 644,96 €	36 582,00 €
Totaux	101,00 €	39 044,00 €	29 412,96 €	13 869,00 €	29 513,96 €	52 913,00 €
Résultats de clôture		38 943,00 €		-15 543,96 €		23 399,04 €
Reste à réaliser			23 427,00 €	0,00 €	23 427,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		38 943,00 €	23 427,00 €	-15 543,96 €	23 427,00 €	23 399,04 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>38 943,00 €</b>		<b>-38 970,96 €</b>		<b>-27,96 €</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0						

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents	Dépenses déficit	Recettes excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ZAE NASBINALS</b>						
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	5 094,32 €	5 094,46 €	5 094,32 €	0,00 €	10 188,64 €	5 094,46 €
Totaux	5 094,32 €	5 094,46 €	5 094,32 €	0,00 €	10 188,64 €	5 094,46 €
Résultats de clôture		0,14 €		-5 094,32 €		-5 094,18 €
Reste à réaliser			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		0,14 €	0,00 €	-5 094,32 €	0,00 €	-5 094,18 €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>0,14 €</b>		<b>-5 094,32 €</b>		<b>-5 094,18 €</b>
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0						

## Comptes de gestion 2023

Rapporteur : Madame Eve BREZET, Vice-Présidente

### A l'unanimité

*ADOpte les comptes de gestion (budget Général, budget Atelier Relais de Peyre, budget Pôle Manifestation Agricole, budget ZAC Aumont-Aubrac, budget Z.A.E. Fournels, budget SPANC, budget ZA Arcomie, budget ZAE Nasbinals, budget Gemapi, budget Lotissement Noalhac, budget Les Escuriales) de Receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.*

## Affectations de résultats

Rapporteur : Madame Eve BREZET, Vice-Présidente

*Le Conseil communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :*

### **BUDGET PRINCIPAL**

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	107 882,34
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	303 568,75

Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :</b>	78 228,88
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	95 053,41

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	179 301,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	161 728,00

Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	203 684,22
---	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	203 684,22
--	------------

Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	194 937,94
--	------------

<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### **BUDGET GEMAPI**

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	13 869,00
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	16 331,00

Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :</b>	1 674,96
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	22 612,00

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	23 427,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0,00

Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	38 970,96
---	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL COMMUNAUTAIRE, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	38 943,00
--	-----------

Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	0,00
--	------

<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## **BUDGET ZAE FOURNELS**

### Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	14 732,28
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	5 088,55

### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	0,00
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	0,00

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	14 732,28
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

### Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	5 088,55
---	----------

<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## **BUDGET ZA ARCOMIE**

### Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	40 323,05
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	30 168,35

### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	128 071,23
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	0,24

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	168 394,28
--	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

### Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	30 168,11
---	-----------

<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## **BUDGET ZAC AUMONT-AUBRAC**

### Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	489 762,42
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	250 825,22

### Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :</b>	23 601,98
<b>Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	250 825,58

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	0,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0,00

### Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	0,00
---	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	0,00
--	------

### Ligne 002

<b>Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) :</b>	0,36
---	------

<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## **BUDGET LOTISSEMENT NOALHAC**

### Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	161 663,73
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	106 394,98

### Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	161 663,73
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	106 394,98

### Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :</b>	0,00
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	0,00

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	0,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0,00

### Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	161 663,73
---	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	0,00
--	------

### Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	106 394,98
--	------------

<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## **BUDGET ATELIER RELAIS PEYRE**

### Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	2 398,73
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	180,94

### Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :</b>	29 818,58
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	31 544,02

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	3 562,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0,00

### Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	30 981,85
---	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	30 981,85
--	-----------

### Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	743,11	
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

## **BUDGET POLE MANIFESTATION AGRICOLE**

### Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	50 721,42
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	3 582,36

### Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :</b>	5 801,46
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	62 194,99

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	8 440,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0,00

### Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	64 962,88
---	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	64 962,88
--	-----------

### Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	814,47	
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

## **BUDGET ZAE DE NASBINALS**

### Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0,00
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0,00

### Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :</b>	5 094,32
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	0,14

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	0,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0,00

### Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	5 094,32
---	----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	0,00
--	------

### Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	0,14	
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

## **BUDGET SPANC**

### Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	2 499,10
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	3 137,64

### Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :</b>	2 503,10
<b>Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	2 125,06

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	0,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0,00

### Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	0,00
---	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	0,00
--	------

### Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	1 012,58	
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>



## **BUDGET LOTISSEMENT LES ESCURIALES**

### Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	5 998,59
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	36 616,20

### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	0,00
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	46 812,52

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	5 998,59
--	----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

### Ligne 002

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) :	10 196,32	
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

## **Vote des taux d'imposition 2024**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

### **A l'unanimité**

**DECIDE** de retenir les taux suivants pour l'année 2024 :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	3.74 %
Taux de TAXE D'HABITATION	3.84 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	34.82 %
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	24.82 %

## **Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

### **A l'unanimité**

**FIXER** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>Zones de perception</b>	<b>BASE</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUIT</b>
Zone unique	6 437 784 €	11,00 %	708 156 €
		<b>TOTAL</b>	<b>708 156 €</b>

## **Vote budgets primitifs 2024 (budget principal + budgets annexes)**

Rapporteur : Madame Eve BREZET, Vice-Présidente

### **ADOPTE**

- le Budget Primitif du **budget principal** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	3 930 766,94 €	3 930 766,94 € €
INVESTISSEMENT	798 749,22 €	798 749,22 €
TOTAL	4 729 516,16 €	4 729 516,16 €

<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- le Budget Primitif du **budget Atelier Relais de Peyre** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	41 462,00 €	41462,00 €
INVESTISSEMENT	63 045,85 €	63 045,85 €
TOTAL	104 507,85	104 507,85 €

<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- le Budget Primitif du **budget Pôle Manifestation Agricole** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	98 739,00 €	98 739,00 €
INVESTISSEMENT	131 510,88 €	131 510,88 €
TOTAL	230 249,88 €	230 249,88 €

<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- le Budget Primitif du **budget Spanc** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	57 807,00 €	57 807,00 €
INVESTISSEMENT	8 564,20 €	8 564,20 €
TOTAL	66 371,00 €	66 371,00 €

<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- le Budget Primitif du **budget Compte** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	39 664,96 €	39 664,96 €
INVESTISSEMENT	91 107,96 €	91 107,96 €
TOTAL	130 772,92 €	130 772,92 €

<b>POUR : 24</b>	<b>CONTRE : 1</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- le Budget Primitif du **budget ZAE de Nasbinals** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	280 907,82 €	280 907,82 €
INVESTISSEMENT	142 996,00 €	199 104,00 €
TOTAL	423 903,82 €	480 011,82 €

<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- le Budget Primitif du **budget Lotissement Noalhac** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	161 673,73 €	204 180,71 €
INVESTISSEMENT	161 663,73 €	161 663,73 €
TOTAL	323 337,46 €	365 844,44 €
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

- le Budget Primitif du **budget Lotissement les Escuriales** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	133 787,46 €	161 755,80 €
INVESTISSEMENT	83 039,39 €	83 039,39 €
TOTAL	216 826,85 €	244 795,19 €
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

- le Budget Primitif du **budget ZAC Aumont-Aubrac** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	1 542 069,58 €	1 542 069,58 €
INVESTISSEMENT	1 023 868,75 €	1 023 868,75 €
TOTAL	2 565 938,33 €	2 565 938,33 €
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

- le Budget Primitif du **budget ZA Arcomie** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	1 632 096,43 €	1 632 096,43 €
INVESTISSEMENT	1 178 002,95 €	1 178 002,95 €
TOTAL	2 810 099,38 €	2 810 099,38 €
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

- le Budget Primitif du **budget ZAE Fournels** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	5 098,55 €	5 098,55 €
INVESTISSEMENT	18 732,28 €	38 613,55 €
TOTAL	23 830,83 €	43 712,10 €
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

### **Compétence GEMAPI : vote du produit attendu 2024**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**24 pour / 1 contre / 0 abstention**

**ARRÊTE** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'exercice 2024 à **39 665 € (trente-neuf mille six-cent soixante-cinq euros)**

## **Vote des subventions aux associations et des participations 2024**

Rapporteur : Madame Raymonde JOUBERT, Vice-Présidente

N'ont pas pris part au vote des subventions pour les organismes ci-dessous :

M. ASTRUC Alain, membre du Comité de Direction de l'EPIC de l'Office Tourisme de l'Aubrac Lozérien, du conseil d'administration de la Mission locale et de l'ADEPEP48 ;

M. BASTIDE Bernard Président d'honneur de l'Association Phot'Aubrac, membre du Conseil d'Administration de l'Association Animations Aubrac EPAL et de Comité de Direction de l'EPIC de l'Office Tourisme de l'Aubrac Lozérien

M. GUIRAL Michel, Président de l'EPIC de l'Office Tourisme de l'Aubrac Lozérien,

Mme BREZET Eve, membre du Comité de Direction de l'EPIC de l'Office Tourisme de l'Aubrac Lozérien,

Mme BOUARD Agnès, membre du Comité de Direction de l'EPIC de l'Office Tourisme de l'Aubrac Lozérien,

M. CARIOU membre du conseil d'administration des Amis du PNR,

M. HERMET Vincent, membre du conseil d'administration de l'ADEPEP48,

Madame Marie-France PROUHEZE, membre du conseil d'administration l'Association Animations Aubrac EPAL

**DECIDE** d'attribuer les subventions de fonctionnement ci-dessous :

### **Compte 6281 : concours divers**

		<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Association Elus de Lozère	205,00 €	25	0	0
Lozère Ingénierie	1 300,00 €	25	0	0
Lozère Développement	1 730,85 €	25	0	0
Association des Communes Forestières de la Lozère	300,00 €	25	0	0
A.D.C.F.	560,00 €	25	0	0
U.D.A.F.	2 550,00 €	25	0	0
Mission Locale	2 570,00 €	24	0	0
Syndicat Mixte Lot Dourdou	400,00 €	25	0	0
C.A.U.E	600,00 €	25	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 215,85 €</b>			

### **Compte 6558 : autres contributions obligatoires**

Syndicat Mixte Interdépartemental Les Monts de la Margeride	4 220,00 €	
Comité de Tourisme Lozère	50,00 €	
PETR Pays du Gévaudan	17 687,00 €	
Parc Naturel Régional Aubrac	4 385,00 €	
Cotisation Gîte de France	737,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>27 079,00 €</b>	
<b>POUR : 25</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION :</b>

### **Compte 65748 : subventions fonctionnement (Privé) - Autres organismes**

		<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst.</b>
Ass. Phot'Aubrac – Festival (19 au 22 septembre 2024)	15 000,00 €	23	0	1
Association Team Gévaudan vélo (25/08/2024 et décembre 2024)	800,00 €	25	0	0
Association Animations Aubrac EPAL	3 000,00 €	23	0	0

Association fête de la chasse et de la nature – 27/10/24	2 500,00 €	25	0	0
COMEL - Concours Misse Laitière – 20/04/24	2 000,00 €	25	0	0
COMEL – Rencontres bovins / ovins allaitants – 21/08 et 01/09/24	3 000,00 €	25	0	0
Ass. Multisport – Aubrac Peyre Fémina Run Lozère – 09/06/24	3 000,00 €	25	0	0
Foyer Rural Fournels	600,00 €	25	0	0
Foyer Rural Les Monts Verts	600,00 €	25	0	0
Foyer Rural Saint Sauveur de Peyre	600,00 €	25	0	0
Foyer Rural Javols	600,00 €	25	0	0
Foyer Rural Aumont Aubrac	600,00 €	25	0	0
Foyer Rural Aubrac (Nasbinals)	600,00 €	25	0	0
Aubrac Judo Club	3 800,00 €	25	0	0
Association Jeunes Pompiers	500,00 €	25	0	0
Ass. Amis du PNR	250,00 €	24	0	0
ADPEP48 (ALSH / CEJ)	33 100,00 €	23	0	0
EPIC Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien	82 000,00 €	20	0	0
Ass. Atelier Vocal en Cévennes - 31/07/24	600,00 €	25	0	0
Ass. ADDA Scènes Croisées – 08-09/06/24	1 500,00 €	25	0	0
Radio Margeride	500,00 €	25	0	0
Ass. La Course des Jonquilles – 27/04/24	3 000,00 €	25	0	0
Ass TIC TAC	2 000,00 €	25	0	0
Ass. « Dansons à Fournels »	1 000,00 €	25	0	0
ARDA	4 120,00 €	25	0	0
Ass. Aube Aubrac Bien Être Festival Slow'Aubrac – 27/04 au 01/05/24	2 000,00 €	25	0	0
Ass. La Rosée du matin	1 000,00 €	25	0	0
Ass. Mordorfest – festival 16 et 17/08/24	500,00 €	24	1	0
Secours Catholique Caritas France - Fraternalibus	500,00 €	25	0	0
Ass. Les Amis du chemin de Saint Guilhem	810,00 €	25	0	0
Syndicat des éleveurs de chevaux de trait – concours 2024	500,00 €	25	0	0
Ass. Pulsations - Trail Aubrac – 15 et 16/06/24	6 000,00 €	25	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>176 580,00 €</b>			

### **Approbation des comptes 2023 Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien**

**Rapporteur : Monsieur Jérôme POULALION, Vice-Président**

M. ASTRUC, M. GUIRAL, M. BASTIDE, Mme BREZET et Mme BOUARD membres du Comité de Direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien, se sont retirés de la salle en début de séance et n'ont pas pris part au vote.

**Monsieur le 3<sup>ème</sup> Vice-Président,**

**PRECISE** que les comptes 2023 de l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien ont été présentés lors du Comité de direction de l'OTI du 13 mars 2024 et ont été adoptés à l'unanimité par le Comité de direction ;

**PRESENTE** les comptes 2023 de l'EPIC ;

**DEMANDE** au Conseil communautaire de les approuver ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les comptes 2023 de l'EPIC « de l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien annexés à la présente délibération.

### **Approbation budget 2024 Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien**

*M. ASTRUC, M. GUIRAL, M. BASTIDE, Mme BREZET, Mme BOUARD membres du Comité de Direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien, se sont retirés de la salle en début de séance et n'ont pas pris part au vote.*

**Monsieur le 3<sup>ème</sup> Vice-Président,**

**PRECISE** que le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien a été présenté lors du Comité de direction de l'OTI du 13 mars 2024 et a été adopté à l'unanimité par le Comité de direction ;

**PRESENTE** le budget primitif 2024 de l'EPIC ;

**DEMANDE** au Conseil communautaire de l'approuver ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget primitif 2024 de l'EPIC « de l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien annexé à la présente délibération.

### **Convention annuelle de moyens Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien / Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac**

**Rapporteur : Monsieur Jérôme POULALION, Vice-Président**

*M. ASTRUC, M. GUIRAL, M. BASTIDE, Mme BREZET, Mme BOUARD membres du Comité de Direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien, se sont retirés de la salle en début de séance et n'ont pas pris part au vote.*

**Monsieur le 3<sup>ème</sup> Vice-Président,**

**DONNE** lecture du projet de convention annuelle de moyens avec l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien ;

**PROPOSE** aux membres du conseil d'attribuer une subvention annuelle de **82 000 euros** à l'EPIC de l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien **pour l'année 2024** ;

**DEMANDE** aux membres de se prononcer ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de convention, annexé à la présente délibération, tel que présenté ;

**ACCEPTE** d'attribuer une subvention annuelle de **82 000 euros** à l'EPIC de l'office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien **pour l'année 2024** ;

**DIT** que les dépenses nécessaires seront inscrites au budget principal 2024 sur le compte 65748 ;

**AUTORISE** le 3<sup>ème</sup> Vice-Président à signer ladite convention de moyens ou tout document permettant la bonne exécution de celle-ci.

### **Animation du Docob du Site Natura 2000 – 2024**

**Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président**

**A l'unanimité**

**DECIDE** de se porter maître d'ouvrage pour la mission « Animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 – Plateau de l'Aubrac (FR9101352) – Année 2024 ;

**DECIDE** d'inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation de cette opération dont le coût prévisionnel sur la période mentionnée ci-avant, s'élève à **68 752,00 € T.T.C.** ;

**AUTORISE** le Président à prendre toute mesure permettant l'animation du DOCOB ;

**SOLLICITE** tous les co-financements possibles relatifs à Natura 2000 selon le plan de financement suivant :

UE (63%) :	40 950,00 €
Etat (37%) :	24 050,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 000,00 €</b>

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer toute pièce relative à ce dossier.

**Attributions de compensation provisoires 2024**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

**PREND ACTE** des montants des attributions de compensation provisoires pour les 17 communes membres de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac au titre de l'année 2024, tels que présentés ci-dessous :

<b>COMMUNES</b>	<b>ATTRIBUTIONS COMPENSATION 2024</b>
ALBARET LE COMTAL	48 898,00 €
ARZENC D'APCHER	8 496,00 €
BRION	17 481,00 €
CHAUCHAILLES	702,00 €
FOURNELS	52 663,00 €
GRANDVALS	661,00 €
LA FAGE MONTIVERNOUX	32 233,00 €
LES MONTS VERTS	28 500,00 €
MARCHASTEL	3 412,00 €
NASBINALS	39 903,00 €
NOALHAC	1 370,00 €
PEYRE EN AUBRAC	390 747,00 €
PRINSUEJOLS- MALBOUZON	17 071,00 €
RECOULES D'AUBRAC	7 748,00 €
SAINTE JUERY	3 354,00 €
SAINTE LAURENT DE VEYRES	68,00 €
TERMES	8 864,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>662 171,00 €</b>

**APPROUVE** le versement d'acomptes mensuels aux communes des attributions de compensation provisoires

**Dissolution du Syndicat Mixte Lozérien de l'A75 et répartition de l'actif et du passif entre les membres**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Lozère de bien vouloir prononcer la dissolution du SMLA75

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SPANC 2023**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

**ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

**Mise en place de la prime inflation**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**DECIDE** d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 comme suit :

<b>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023</b>	<b>Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat</b>
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

**DETERMINE**, en fonction des niveaux de rémunération brute perçue par chaque agent sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, les montants forfaitaires prévus au I de l'article 5 du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023,

**PREVOIT** un versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en une seule fois avant le 30 juin 2024,

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants

**Avenant convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Peyre en Aubrac et la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

**ACCEPTE** de modifier la convention de mise à disposition comme suit :

**Article 3**

**CONDITIONS D'EMPLOI**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, Monsieur Cédric TEISSEBRE effectuera, dans le cadre de la mise à disposition, un temps de travail hebdomadaire maximum annualisé de 3h pour le ménage du musée de Javols.

A chaque fin d'année, la commune de Peyre en Aubrac fera un état des heures réellement effectuées afin que la participation de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac concernant cette mise à disposition corresponde aux heures réalisées.

Le travail de Monsieur Cédric TEISSEBRE est organisé par la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac.

Les décisions liées aux congés annuels, aux autorisations d'absence de toute nature et aux congés de maladie ordinaire, les autorisations de travail à temps partiel, les décisions liées à l'exercice du droit individuel à la formation,...) sont prises par la Commune de Peyre-en-Aubrac, après avis du représentant de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac.



## Article 7

### **REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION**

*La Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac remboursera à la Commune de Peyre en Aubrac le montant de la rémunération et des charges sociales afférent à la mise à disposition de Monsieur Cédric TEISSEDE, selon état réalisé par la commune de Peyre en Aubrac.*

*Le remboursement s'effectuera annuellement.*

*Les autres articles de la convention restent inchangés.*

### **Avenant au contrat centre bourg de Nasbinals avec la Région**

**Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président**

#### **A l'unanimité**

**APPROUVE** le projet d'avenant au contrat bourg-centre de la commune de NASBINALS avec la Région Occitanie telle que jointe en annexe ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat bourg-centre de la commune de NASBINALS

### **Avenant à la convention guichet rénov'occitanie PNRA et PNRGC**

**Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président**

#### **A l'unanimité**

**ACCEPTE** de modifier la convention de mise à disposition de service entre la Communauté de Communes et le PNR des Grands Causses concernant le Guichet Rénov'Occitanie pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation et pour proposer une reconduction de 1 an de la convention pour 2024 avec une reconduction tacite jusqu'au 31 décembre 2026.

*La mise en conformité consiste à exclure de la convention, l'accompagnement Mon Accompagnateur Rénov (MAR) que ne peut plus faire les guichets Rénov Occitanie sauf à demander l'agrément MAR. Cet accompagnement est ouvert à la concurrence pour massifier la rénovation énergétique globale des maisons individuelles. Pour information, le guichet du PNRGC et de l'Aubrac est en cours de demande de l'agrément MAR afin de continuer à proposer l'accompagnement des ménages pour réaliser l'audit et l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage tout au long du chantier. Le principal changement est que ce volet sera facturé au ménage. Celui-ci pourra obtenir des subventions MaPrimRénov sur cette prestation en fonction de leur revenu et sous réserve de réaliser les travaux. Cet avenant permet aussi d'actualiser les moyens mis en place par le guichet des PNR Grands Causses et de l'Aubrac avec notamment 3 ETP qui interviennent en régie sur le territoire (2 sur le PNRGC et 1 sur le PNRA).*

**APPROUVE** les modifications suivantes :

- l'article 2 pour actualiser les missions du guichet Rénov'Occitanie des PNR de l'Aubrac et des Grands Causses suite aux évolutions réglementaires
- l'article 9 pour prolonger la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 avec une tacite reconduction annuelle jusqu'au 31 décembre 2026

### **Lotissement les Escuriales : rétrocession voirie et réseaux à la commune de Noalhac**

**Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président**

#### **Prend acte**

*Ajourné dans l'attente de la réception des travaux réseaux secs et réseaux humides.*

### **Intégration dans le PAPI complet du bassin du Lot de l'étude du risque inondation sur le cours d'eau de la Bédaule dans la commune de Fournels : état d'avancement**

**Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président**

#### **Prend acte**

*Etat d'avancement : la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac va se rapprocher du PNR pour établir le cahier des charges de cette étude afin de le déposer auprès du financeur.*

**Motion contre le projet de création de la sablière à Recoules d'Aubrac**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

*Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote contre le projet de Sablière afin d'acter la volonté de préservation du plateau de l'Aubrac.*

**Projet convention relative à l'établissement du Territoire Educatif Rural Ouest**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**Prend acte**

*Reporté à une date ultérieure.*

**Projet Maison de retraite Fournels : mise en place Accueil de Loisirs sans Hébergement**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**Prend acte**

*En attente d'informations complémentaires de la part de la Direction de la Maison de Retraite de Fournels.*

**Modification des tarifs du service communs**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**ADOpte** les tarifs du service commun présentés ci-dessous qui entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 :

<i>Désignation</i>	<i>Unité</i>	<i>Prix unitaire en € TTC</i>	<i>Main d'œuvre comprise</i>
<i>Agent</i>	<i>heure</i>	<i>25,00 €</i>	
<i>Agent déneigement</i>	<i>heure</i>	<i>30,00 €</i>	

**Prêt à court terme de 700 000 € ZAE Aumont Sud– budget annexe ZAC Aumont-Aubrac**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

**DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole du Languedoc un prêt à court terme d'un montant de 700 000 € en attente des subventions de l'Etat de la Région pour la ZAE Aumont Sud » ;

**PRECISE** que les conditions de ce prêt seront définies au mois de juillet 2024 et actées par un arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac

**Prêt à court terme de 400 000 € ZAE Arcomie– budget annexe ZAE Arcomie**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

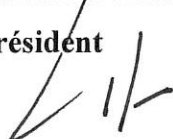
**DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole du Languedoc un prêt à court terme d'un montant de 400 000 € en attente des subventions de l'Etat pour la ZAE ARCOMIE émis aux conditions suivantes :

- Prêt Court Terme à taux fixe IN FINE (classification suivant la charte GISSLER 1A),
- Durée 2 ans,
- Taux fixe de 3,94 %,
- Remboursement du capital à l'échéance finale,
- Paiement des intérêts : à terme échu à périodicité trimestrielle,
- Frais de dossier : 0,20 % du montant emprunté, soit 800 €

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30*

**ASTRUC Alain**

**Président**



**PRIEUR Olivier**

**Secrétaire de Séance**

18

